PROTESTATION

Citoyens,
Nos autorités viennent de lancer un appel aux armes.
Des affiches officielles, placardées sur les murs de toutes les communes du canton, ordonnent la levée immédiate d'un bataillon d'infanterie et d'une compagnie de cavalerie. Les troupes vont arriver dans notre ville comme en pays ennemi, baïonnette au canon et cartouchière pleine de balles.
Quels événements graves, citoyens, motivent de pareilles mesures ? Notre ville est-elle en proie au désordre et à la guerre civile ?

Nullement !

Avons-nous, parmi notre population, des factieux qui menacent l'autorité publique, la vie ou les biens des citoyens ?

Encore moins.

On envoie des soldats chez nous parce que quelques entrepreneurs ont affirmés aux autorités que 330 ouvriers maçons voulaient reprendre le travail lundi matin et que les grévistes les en empêcheraient.

C'est un mensonge.

Ce matin, lundi, les chantiers étaient déserts; 3 ou 4 ouvriers y travaillaient seuls et cependant aucune menace, aucune violence, aucune injure n'ont été proférées par les grévistes. Vous avez tous pu constater ces choses, citoyens, et le calme parfait qui règne dans notre cité.

Et cependant, demain le pas pesant des bataillons retentira dans nos rues, les sabres et les baïonnettes scintilleront sous le soleil, de braves ouvriers seront troublés dans leur travail et les caisses de l'Etat devront s'ouvrir, et les billets de mille s'en écouleront pour payer de pareilles turpitudes.

Nous protestons contre de telles choses et tout en invitant les grévistes et la population au plus grand calme, nous déclarons que les événements graves qui pourraient désormais se passer devront retomber sur la tête des inconscients qui dirigent notre pays.

Fritz Baumann, Conseiller général
Victor Vallotton, Député

Marcel Grellet, Député
Paul Leuthold, vice prés. de l'Union ouvrière

La Chaux-de-Fonds, le 1er août 1904.

L'ARMEE CONTRE LE PEUPLE

Groupe Suisse Sans Armée

LA CHAUX-DE-FONDS

éditeur responsable M. Némitz

ORDONNANCE
SUR LE RECOURS A LA TROUPE
POUR ASSURER LE SERVICE D'ORDRE
(OSO)
du 17 janvier 1979

ARTICLE PREMIER Définition et but

1 Au sens de la présente ordonnance, on entend par service d'ordre l'intervention de la troupe destinée à renforcer la police en cas de troubles compromettant la tranquillité et l'ordre intérieur.
2 Le recours à la troupe pour assurer le service d'ordre est autorisé lorsque les moyens civils des cantons ne suffisent pas à prévenir ou à réprimer de tels troubles.
3 Les troupes sont en service actif.

ART.2 Compétence

1 La mise sur pied et l'engagement des troupes du service d'ordre (dénommées ci-après "les troupes") sont du ressort:
   a. Du Conseil Fédéral.
   b. Des cantons, lorsqu'il s'agit d'unités et d'états-majors qu'ils forment en vertu de l'article 153 de l'organisation militaire (2).
2 Les cantons peuvent demander au Conseil Fédéral de lever des troupes. En cas d'accord, le Conseil Fédéral désigne ces troupes.

Le Conseil Fédéral

Où joindre le GSSA?

● A Lausanne:

GSSA/Lausanne, Case 277, 1000 Lausanne 17, ccp 10-25331-2

Marc Audetat, av. de Cour 9, 1007 Lausanne, 021/27.33.42

Katia Carobbio, rue des Crêtes 14, 1018 Lausanne, 021/36.67.08

Jean-Michel Dolivo, av. Vinet 14, 1004 Lausanne, 021/38.36.90

● A Genève:

GSSA/Genève, case 24, 1211 Genève 16, ccp 12-11508-2

J.-P. Wenger, rte. d'Avully 30, 1237 Avully, 022/56.18.88

Régis de Battista, rue des Pavillons 15, 1203 Genève, 022/28.63.18

● A Bienne:

GSSA/Bienne, case 769, 2501 Bienne

● A Fribourg:

GSSA/Fribourg, case 6, 1783 Pensier, ccp 17-4304-3
037/26.67.59

● A La Chaux-de-Fonds:

Case postale 2015, 2302 La Chaux-de-Fonds

● Sur la Riviera vaudoise:

GSSA/Riviera, Case postale 42, 1807 Blonay

Talon

Je souhaite recevoir le journal du GSSA dans la langue suivante:

☐ français
☐ allemand
☐ italien

Je verse 16.- au ccp 40-37315-5, GSSA, Bâle.

Je souhaite devenir membre du GSSA et vous verse la cotisation suivante au même ccp:

☐ 20.- comme membre sans activité rémunérée
☐ 50.- comme membre salarié
☐ .....comme salarié bien rémunéré

Nom: .....

Prénom: .....

Rue & n°: .....

NP & Localité: .....

Date, signature:

INTRODUCTION

L'armée a un rôle répressif, les ordonnances 1 et 2 de l'OSO (voir ci-contre) l'expriment clairement. On fait appel à elle lorsque la police ne suffit plus. Or, quand les services d'ordre peuvent-ils être débordés, si ce n'est quand la majorité de la population d'une région résiste à l'autorité. Ce type d'intervention a donc un caractère strictement totalitaire.

Afin d'illustrer ce qui peut arriver dans de pareils cas, nous avons décidé de relater les événements de 1904 et 1917 où l'armée a occupé La Chaux-de-Fonds.

Grâce à l'armée suisse. Qu'ils disent... On pourrait en conclure que l'armée suisse est restée inactive, se contentant de terroriser l'Europe belliqueuse du haut de son réduit national. Erreur! L'armée suisse a tiré. Plus d'une fois.

Sur des Suisses.

1860 L'armée suisse est mobilisée contre les ouvriers à Lausanne.

1868 Mobilisation militaire contre les grévistes bâlois.

1869 A Genève on mobilise la troupe pour mater la grève des ouvriers du bâtiment.

1869 Répétition de la même mobilisation à Lausanne.

1875 *A l'occasion d'une grève des mineurs au tunnel du Gothard, quatre ouvriers furent tués et douze grièvement blessés... par la troupe.*

1893 La manifestation bernoise du Käfigturm entraine l'intervention de la troupe.

1896 Mobilisation à l'occasion de la "Révolte des Italiens".

1898 A Genève, la milice tire sur les grévistes du bâtiment.

1901 *Quatre grévistes, mineurs du tunnel du Simplon, sont blessés par la troupe.*

1902 A l'occasion de la grève générale à Genève, on assiste à une attaque en règle par la cavalerie, baïonnette au canon...

1902 A Bâle un bataillon marche sur les grévistes. Un sous-officier refuse d'obtempérer à l'ordre de tirer sur des compatriotes. On le dégrade et on le condamne à quatre mois de prison.

1904 A l'occasion d'une grève des mineurs, la troupe "campe" à La Chaux-de-Fonds.

1905 Les ouvriers en grève de la métallurgie sont maltraités par la troupe à Rorschach.

1906 A l'occasion de la grève des ouvriers de la métallurgie à Zurich, on assiste à une attaque en règle de l'infanterie et de la cavalerie *et plusieurs ouvriers furent blessés* (on en parle encore de nos jours: l'été des casaques...).

1907 On mobilise l'armée à l'occasion de la grève des ouvriers de la métallurgie à Hochdorf.

1907 La troupe tire sur les maçons en grève à Saint-Maurice.

1907 On fait appel à la troupe pour juguler la grève générale dans le canton de Vaud. Environ cinq cents soldats refusent de servir à cette occasion...

1912 A l'occasion de la grève générale à Zurich, on lève un régiment d'infanterie et un escadron de dragons pour disperser les grévistes durant deux jours.

1916 Le 3 septembre on mobilise la troupe avec fusils chargés pour empê-

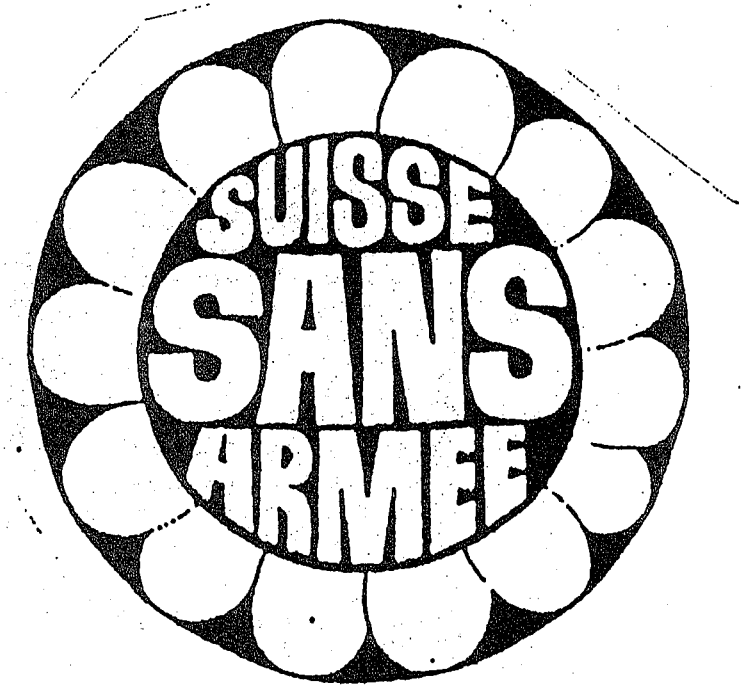

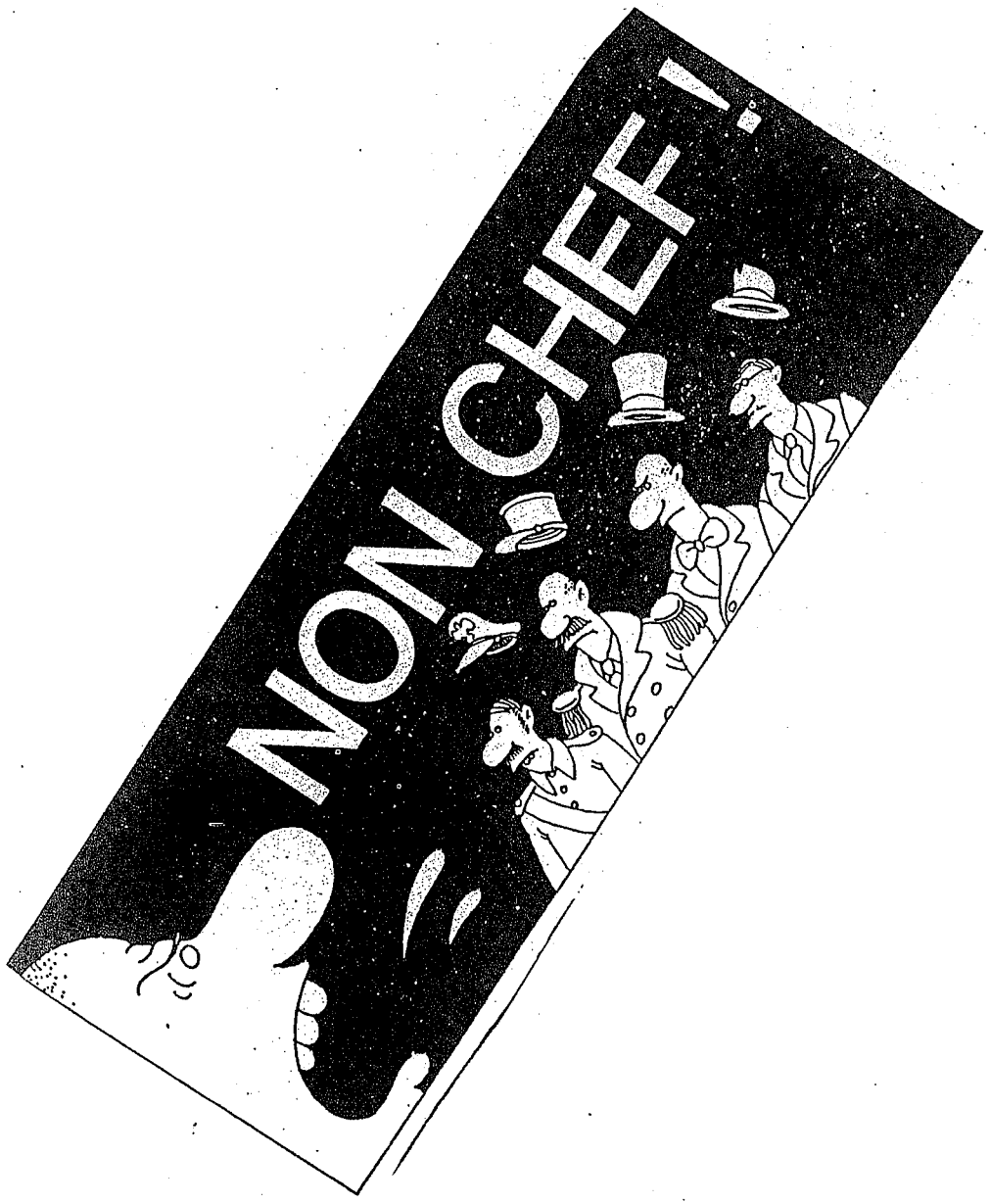

cher une démonstration.

1916 Lausanne: on mobilise des typographes en grève... et on les contraint à participer à la lutte contre les grévistes...

1917 Le même exemple se renouvelle à Chippis. On mobilise des ouvriers en grève et on les utilise pour briser la grève. La troupe attaque en armes. Un ouvrier est blessé.

1917 Grève générale interdite... sous l'oeil de la troupe.

1917 Paul Graber (socialiste) est délivré de sa prison par la population. La cavalerie charge...

1917 A Zurich éclatent des troubles. La ville est occupée militairement en novembre et l'état d'urgence est proclamé; les ouvriers qui distribuaient des tracts sont arrêtés et jugés.

1917 La troupe stationne à Lausanne pendant les troubles.

1918 A l'occasion des fêtes de mai, Zurich est investie par la troupe.

1918 Novembre: A Granges, l'infanterie vaudoise tire sur les jeunes ouvriers en grève. *Trois morts et de nombreux blessés.*

1918 A Zurich, la troupe accueille 20 000 manifestants sur la Fraumünsterplatz; au total, en 1918, on a mobilisé 95 000 hommes.

1919 Bâle: grève des ouvriers de la chimie. On mobilise la troupe. *On tire sur la foule du haut des camions militaires. Bilan: cinq tués.*

1927 Genève: on mobilise un régiment d'infanterie pour mater une démonstration populaire à l'occasion du procès de Sacco et Vanzetti (août).

1929 On mobilise en prévision de la "Rencontre antifasciste" de Bâle.

1930 Mobilisation pour mater une démonstration communiste à Baden (mai).

1932 Le 9 novembre, à Genève, les recrues venues de Lausanne tirent sur une foule sans armes pendant une démonstration. *Treize personnes furent tuées et soixante-cinq blessées.*

1933 Le gouvernement de Berne mobilise des soldats pour empêcher Nicole de prendre la parole à une assemblée populaire.

1961 A l'occasion d'une démonstration paysanne, à Berne, on mobilise la troupe qui est sur pied de guerre.

1964 A l'occasion de l'Expo, on mobilise trois compagnies et un bataillon pour empêcher une manifestation du Jura libre. Des tanks stationnèrent à Lausanne aux carrefours.

1968 Dans le Jura on met la troupe sur pied de guerre avec de vraies munitions...

1971 A l'occasion du procès d'André Froidevaux à Aarau, trois cents hommes sont mobilisés.

(Revue "Offensiv" No. 1/71)

L'ARMEE CONTRE LE PEUPLE

En mars 1917, le directeur de "La Sentinelle" (journal socialiste), Paul Graber, fut condamné à huit jours de prison à cause d'un article que le tribunal militaire jugea injurieux pour l'armée. En fait d'injures, Graber s'était contenté de relater le martyre d'un soldat malade que deux officiers avaient obligé à marcher en l'attachant à leurs étrivières(1)

Cette condamnation fut ressentie par la majorité de la population chaux-de fonnière comme une véritable provocation.

Pour y répondre, "La Sentinelle" du samedi 19 mai appela à accompagner, en début de soirée, la fanfare "La Persévérante" sous les murs de la prison pour donner la sérénade au prisonnier Paul Graber qui avait été incarcéré la veille. Le rassemblement se transforma vite en manifestation; la foule indignée réclama la libération du détenu qui apparut à la fenêtre, demanda le calme et annonça que le gouvernement cantonal, réuni d'urgence, était en train de délibérer. Les manifestants attendirent en vain. C'est alors qu'une militante des jeunesses socialistes, que l'on avait surnommée "la gosse", se lança dans un discours passionné qui décida la foule à prendre d'assaut la prison afin de libérer Paul Graber. Une fois sorti de prison, celui-ci fut porté en triomphe jusqu'au Cercle ouvrier.

(1) Etrivière: courroie par laquelle l'étrier est suspendu à la selle

Le lundi 8 août, les troupes quittaient la place, leur rôle était terminé. La résistance des ouvriers avait été brisée, le droit de grève supprimé, toutes les libertés foulées aux pieds, de pauvres diables emprisonnés et expulsés. D'autre part, les sacro-saints bénéfices des entrepreneurs et des spéculateurs demeuraient intacts ou à peu près. La volonté presque exclusive du patronat demeurait la loi suprême. C'était ce que le Conseil d'Etat appelait"rétablir l'ordre".

Extraits tirés de

"Le Gouvernement et l'Armée contre les ouvriers"

par Charles Naine, 1904

dans la direction de la Grande Fontaine encadrée par la cavalerie.

Pendant ce temps, la foule, toujours très nombreuse à cette heure-là dans la rue, s'était rassemblée; les huées et les sifflets à l'adresse de la troupe partaient en bordées formidables: "A bas l'armée! A bas les cosaques! Vivent les cosaques!".

De moments en moments, la foule et le bruit augmentaient. La police était accourue, mais elle était impuissante. La clameur devint si énorme bientôt que les plus enragés qui criaient à pleins poumons n'entendaient plus même leur voix. De nouvelles troupes de cavalerie, puis l'infanterie appelées en toute hâte, vinrent encore augmenter l'exaspération. Les personnes, que la police et la troupe tentaient d'arrêter, leur étaient aussitôt arrachées par la foule; notre grande avenue présentait l'aspect d'une immense bagarre. A chaque instant, me raconta un spectateur, je m'attendais à voir jaillir la flamme d'un revolver, qui eut donné le signal d'une terrible mêlée. Heureusement, les pierres étaient rares et il y en eut très peu de jetées.

On raconte qu'à ce moment-là le colonel Robert eut l'intention de faire encore intervenir les pompiers avec les "hydranthes". C'eût été combler la mesure. On s'en tint cependant au parti le plus sage, on fit retirer la troupe. Infanterie et cavalerie rentrèrent dans leurs quartiers. La foule se calma alors lentement, puis finit par se disperser.

Le lendemain soir, les socialistes organisèrent un cortège de protestations. Au même moment, la troupe, appelée en renfort par le Conseil d'Etat et inspectée avant son départ par Wille en personne (qui on le sait, détestait les romands), envahit la ville et intercepta la manifestation. Un premier accrochage se produisit. Mais les manifestants parvinrent tout de même à rejoindre le Grand Temple où Graber et Humbert-Droz prirent la parole. Lorsqu'ils ressortirent, la troupe avait bouclé le quartier. Les affrontement reprirent et durèrent jusque tard dans la nuit. Les manifestants furent chargés par les dragons, sabres au clair. On dénombra plusieurs blessés. Cette intervention militaire n'arrangea pas les choses; le tollé fut général et la population chaux-de-fonnière en ressentit une profonde révolte et une grande humiliation.

Les jours suivants, une quinzaine de militants furent arrêtés, parmi eux Jules Humbert-Droz, dont voici le témoignage:

"La Chaux-de-Fonds resta occupée pendant plusieurs semaines. La police à l'affût cherchait Paul Graber, mais elle ne le trouva pas. A l'ouverture de la session des Chambres fédérales, il était à son banc du Conseil national, protégé par l'immunité parlementaire. Cependant un article de "La Sentinelle", où je comparais les violences de l'armée à celles des cosaques, me valut une arrestation par la police de l'armée. Elle eut lieu à mon domicile de la rue Philippe-Henri Mathey. Une mitrailleuse avait été placée en haut

de la rue, une autre au bas et une automobile montée par un soldat baïonnette au canon aux côtés du chauffeur m'emporta à toute allure au Château de Neuchâtel où l'autorité ne craignait pas de manifestations. Je fus condamné à trois mois, sans déduction du mois de Préventive subi. Mais je fus libéré provisoirement pour raison de santé avant le jugement, à la condition expresse que je ne parlerais pas en public, que je n'écrirais pas et que je ne mettrais pas les pieds à La Chaux-de-Fonds, où j'étais domicilié! Quand je vis que l'autorité militaire était très satisfaite de ce régime de complet silence qui m'était imposé et de mon bannissement de La Chaux-de-Fonds, j'y revins pour être aussitôt arrêté puis jugé par le tribunal militaire."

Paul Graber décida néanmoins de se constituer prisonnier le 30 juin et l'armée évacua La Chaux-de-Fonds le 2 juillet, laissant une profonde cicatrice dans la mémoire des chaux-de-fonniers.

Sources:

- L'année 1917 à La Chaux-de-Fonds Exposition à la bibliothèque de la ville
- La grève générale de 1918 à La Chaux-de-Fonds, Jacques Rey
- L'écho de la révolution russe de 1917 à La Chaux-de-Fonds (à travers La Sentinelle), Pierre Broué, Jacques Rey

la place avec discours, en dépit des ordres du commandant. Et, à l'arrivée des troupes déjà, on avait eu beaucoup de peine à empêcher qu'elles ne fussent reçues à coups de cailloux. Cependant, grâce aux efforts des membres de l'Union ouvrière, toute cette indignation avait pu être contenue.

Aussi le dimanche dont nous parlons, ce fut une véritable détente pour chacun de pouvoir reprendre la vie normale. On ne se figurait pas que la grève terminée, le commandant de place maintiendrait ses mesures arbitraires, en particulier, l'interdiction des cortèges.

Les graveurs avaient eu ce jour-là une fête champêtre aux environs de la ville; le soir, ils rentrèrent en cortège, avec femmes et enfants, tambour battant et chantant l'Internationale. Arrivés dans les rues, la police de la ville tenta de dissoudre leur cortège, mais sans résultat. Elle fut entraînée pêle-mêle avec les ouvriers, les femmes et les enfants jusqu'au Cercle ouvrier, où tout le monde s'arrêta.

Quelques instants plus tard un incident analogue se répéta avec la musique l'"Avenir des Eplatures" qui avait cru aussi pouvoir traverser la ville en cortège.

Enfin, après huit heures, la "Fanfare du Grütli" revenant d'un concours, partit de la gare en jouant, pour parcourir la Grande Rue. A la hauteur de l'Hôtel des Postes environ, un peloton de cavalerie qui arrivait au trot la dépassa et vint lui barrer la route. Sur l'ordre d'un officier elle cessa de jouer, mais elle reprit sa marche

et déclare qu'il est obligé d'accomplir sa consigne.
En revenant par la rue du Grenier, nous rencontrons un jeune Italien d'une vingtaine d'années auquel nous demandons si on l'avait relâché. Il nous répond d'un air inquiet qu'il cherche son petit frère qu'il n'a pas revu depuis le matin. "Il n'a que moi au monde et il n'a pas fait de mal, le petit" ajoute-il et il reprend sa course cherchant son petit frère."

Le soir de ce même jour, ce qui restait de grévistes acceptait le tarif transitoire des patrons auxquels ces derniers avaient fait subir une très légère majoration. La grève était terminée.

L'oeuvre de vengeance du gouvernement continua néanmoins.

C'était le dimanche 7 août qui suivit immédiatement la grève que les provocations du gouvernement devaient devenir particulièrement violentes. Elles faillirent provoquer un malheur public.

La grève s'était terminée la veille au soir, au grand soulagement de la population toute entière, que le régime qu'elle subissait depuis huit jours commençait à rendre nerveuse. Car, chose curieuse, les ouvriers du pays et les femmes plus encore, avaient peine à rester aussi impassibles que les grévistes.

Dans des assemblées qui furent convoquées au Cercle ouvrier, des citoyens très paisibles en temps ordinaires avaient insisté pour qu'on fît de grandes manifestations sur

L'ARMEE CONTRE LES OUVRIERS

Le 8 juillet 1904, le Comité du syndicat des maçons et manoeuvres de La Chaux-de-Fonds adressait aux entrepreneurs de cette ville une circulaire, dans laquelle, se faisant l'interprète de nombreux ouvriers, il protestait contre les violations, de la part des patrons, de la convention conclue en 1896 et 1897 entre eux et les ouvriers, et proposait la révision de cette convention. Le syndicat demandait, en particulier, l'élévation du tarif des salaires et la suppression de certaines mesures abusives.

Les ouvriers voyant qu'ils ne pouvaient pas nouer des négociations avec les entrepreneurs proclamèrent, le samedi soir 16 juillet, la grève pour le lundi suivant 18 juillet.

La grève commença donc le 18. Le matin, un cortège se forma devant le Cercle ouvrier et parcourut la ville; sur son parcours les chantiers se vidèrent aussitôt et l'après-midi, à 4 ou 5 ouvriers près sur 1600, la cessation du travail était complète.

Tandis que se poursuivaient les négociations ou plutôt les marchandages, la grève continuait dans le plus grand calme, avec un ordre parfait.

La gendarmerie qui avait été renforcée, ne pouvait constater aucune contravention, aucun délit.

Les entrepreneurs adressèrent aux autorités une liste contenant 330 signatures d'ouvriers qui, prétendaient-ils, désiraient reprendre

le travail. Ces listes portaient en tête les mots "liste d'adhésions". Rien n'indiquait que ceux qui les avaient signées voulussent travailler, rien n'indiquait qu'ils fussent maçons ou manoeuvres, rien, si ce n'est l'affirmation des entrepreneurs. Le Conseil d'Etat ne chercha pas à contrôler l'exactitude de ces affirmations,et pourtant, s'il l'avait fait, il eut constaté que tous les signataires n'étaient pas de la profession en cause et que ceux qui en étaient n'étaient pas tous inoccupés. En outre il eut été intéressant de connaître comment les signatures avaient été obtenues puisque les listes ne mentionnaient pas dans quel but elles avaient été recueillies. Une enquête faite plus tard par un député socialiste établit que plusieurs signatures étaient fausses, d'autres à double, d'autres apposées par des ouvriers habitant ailleurs: Corcelles, La Ferrière, Coffrane et même Zurich. Quelques ouvriers ne sachant pas écrire, on avait signé pour eux. Il y eut jusqu'à des menuisiers, charpentiers, employés de chemin de fer qui signèrent. Un ouvrier à l'hôpital pour une hernie dès avant la grève, et qui y demeura encore pendant et après celle-ci, avait signé aussi. Enfin quantité de signataires restèrent complètement inconnus, on n'en put retrouver trace, ni à la police des habitants, ni ailleurs.

Appuyés sur de tels documents, les entrepreneurs demandaient la protection de la troupe. Cette demande était recommandée par tous les conseillers communaux, à l'exception de Jacob Schweizer, conseiller socialiste.

Le gouvernement n'hésita pas. Le dimanche 31 juillet, il afficha la mise de piquet

Il y avait parmi eux des vieillards et des enfants de onze à douze ans. L'un deux surtout, un homme d'une soixantaine d'années, nous frappa, il avait la barbe et les cheveux blancs, les mains attachées, comme les autres et sanglotait. Il nous rappelait l'ouvrier que François Coppée a si bien décrit dans sa "Grève des forgerons". Les enfants aussi pleuraient et disaient: "Mais, monsieur, nous n'avons pas fait de mal."
A la vue de ce lugubre cortège, mon compagnon et moi nous nous sentîmes changer de couleur. Un jeune Italien qui était à mes côtés en costumes de gypseur, devint plus blanc que sa longue blouse. Un autre jeune homme, un brave celui-là, ne put s'empêcher de s'écrier dans sa colère: "Les salauds, est-ce que c'est comme ça qu'on arrange d'honnêtes ouvriers."
Un officier de guides entendit parfaitement cette exclamation et se retourna, furieux, ne sachant s'il allait lancer son cheval sur nous, mais je crois que l'attitude d'un robuste boîtier lui fit changer d'idée, car il continua son chemin, se détournant cependant pour nous regarder d'un air furieux.
De l'autre côté du pont des Crêtets, l'agent Maillard souriait en montrant ses dents de fauve et Courvoisier, un espion de la police, le petit-fils du brave père Fritz, l'ardent républicain de 48 qui va figurer sur le monument de la république, souriait d'un air satisfait et s'amusait à compter le nombre des grévistes arrêtés.
Arrivés devant les prisons, de braves citoyens demandent aux gendarmes de relâcher les enfants qui pleuraient de plus belle en voyant le sévère bâtiment et répétaient: "Mais, monsieur, nous n'avons pas fait de mal". Mais Pandore demeure insensible et

Le gros des grévistes se trouvait naturellement aux Crêtets, dans la cantine en planches dépendant du café Mack. Cet établissement fut pris d'assaut par la troupe le samedi 6 août à midi.

Nous avons dit que le café Mack se trouvait au-dessus de la ville. Le 6 août, un peu avant midi, on vit l'infanterie disposée en tirailleurs gravir la pente des Crêtets. La cavalerie et la gendarmerie, après une manoeuvre savante, arrivaient par les hauteurs du côté sud. Les grévistes étaient pris comme dans un filet, ils ne cherchèrent ni à fuir, ni à résister; c'eut été une folie.

Un témoin occulaire de cet événement a bien voulu m'envoyer un récit écrit sur ce sujet; j'en extrais le passage suivant:

"C'était le samedi 6 août, à midi, nous montions le petit chemin qui longe la propriété Courvoisier pour aboutir à la rue du Grenier. Tout à coup, en face de l'Union Chrétienne de Jeunes gens, nous voyons défiler une quantité de soldats, de gendarmes et de guides. "On dirait la patrie en danger", me dit un de mes camarades. Nous continuons notre chemin et en face de la maison de M. Adamir Sandoz, nous voyons défiler environ 150 à 200 militaires, puis 40 gendarmes, armés jusqu'aux dents, entourant 60 grévistes, lesquels étaient suivis de 200 militaires et d'un peloton de guides.
Le défilé était des plus tragiques; la plupart des grévistes baissaient la tête d'un air plutôt honteux de se voir conduire en prison comme de vulgaires vagabonds et menottés comme des criminels.

du bataillon 18 et de la compagnie de guides 2; c'est-à-dire des troupes recrutées plus particulièrement parmi les villageois et parmi les fils de bourgeois. Le lundi 1er août, on affichait l'ordre de marche pour la mardi matin.

En dépit de tout le gouvernement voulait qu'il existât des troubles et le 2 août, dans un appel à la population affiché contre les murs, il disait :

"Citoyens, nous comptons sur votre appui moral pour nous aider à rétablir l'ordre..."

Nous allons voir ce qu'il entendait par là.

Le commandement des troupes d'occupation fut donné à M. le colonel Robert, qui mérita plus tard les félicitations du gouvernement pour sa conduite dans ces circonstances. C'était en effet bien l'homme de la situation: un colosse (130 kilos) d'une force d'hercule et dont quelqu'un me disait: je me suis trouvé quelquefois en sa compagnie, mais j'avoue avoir rarement rencontré un être aussi peu intelligent (j'atténue l'expression).

Le premier acte de M. le colonel Robert fut de faire placarder une affiche sur les murs, portant en tête: "Ordre du commandant de place aux habitants de la Chaux-de-Fonds."

Cet ordre comportait entre autre, l'interdiction des cortèges et des rassemblements.

Le commandant informait d'ailleurs le public qu'il n'hésiterait pas à employer les armes si les circonstances l'y obligeaient.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire

l'affiche entière au point de vue de la forme comme du fond, citons ce petit échantillon:

"Je prie les parents de prendre soin de leurs enfants et de ne pas les laisser circuler seuls dans les rues afin d'éviter des malheurs dont je dégage dès à présent toute responsabilité (sic)."

Voit-on ce commandant qui dégage toute responsabilité ? On ne saura malheureusement jamais la responsabilité de qui il a ainsi voulu dégager.

Le meilleur jugement qu'on ait rendu au sujet de cette proclamation, nous l'avons trouvé inscrit sur une affiche même, au coin du Casino. Un citoyen y avait tracé en grosses lettres au crayon bleu, ces mots: "De Pfuël, en 1831, n'aurait pas mieux dit, (signé) un vieux patriote."

C'était la première fois depuis 1831, que La Chaux-de-Fonds était occupée militairement et le gouverneur du roi de Prusse ne pourrait avoir été plus dur aux républicains malheureux que ne le fut le colonel Robert à l'égard des ouvriers.

Dans le camp des ouvriers,on se conforma en tous points aux ordres du commandant de place. Les assemblées publiques sur la place cessèrent. Le dernier cortège des grévistes parcourut la ville le mardi au moment de l'arrivée des troupes et l'on put assister à cette occasion à un curieux spectacle. Au moment où le cortège des ouvriers passait à la Grande Rue, au milieu d'une foule nombreuse, on vit arriver les guides en sens inverse.

bond: être sans ressources, sans domicile et ne pas exercer habituellement un métier; or les grévistes avaient tous un domicile, des moyens de subsistance et ils exerçaient habituellement une profession.

Mais on ne s'occupait plus de la loi, il fallait briser la résistance des ouvriers. Ceux qui ne disposaient pas d'une certaine somme allaient être expulsés. Ainsi, d'une part, on leur refusait une augmentation de salaire parce qu'ils étaient assez payés, et d'autre part on les arrêtait et on les expulsait parce qu'ils étaient trops pauvres.

Le vendredi matin, les arrestations commencèrent donc en masse. Une escouade de gendarmes partait de chaque extrémité de la grande rue pour se rencontrer au milieu, et râflait tout ce qui s'y trouvait. Certaines rues, celles du Grenier et de la Promenade, présentaient un étrange spectacle, on ne voyait que des agents conduisant au poste des ouvriers, les mains serrées dans des menottes. Car tous ceux qui étaient arrêtés étaient aussitôt menottés. On avait distribué deux cents paires de menottes à la troupe. Quelques officiers en rapportèrent même triomphalement un échantillon dans leurs foyers, estimant sans doute que de tels instruments devaient faire désormais partie du bagage de tout bon soldat.

Dans l'espace de quelques heures trois présidents de la grève furent successivement arrêtés. Des mouchards les signalaient aussitôt nommés et la police s'en emparait immédiatement.

La presse était surveillée avec soin. Le commandant de place fit passer le journal "Le Guguss" à la censure. Il interdit un jour au camelot de "La Tribune" de Genève de vendre son journal parce qu'il contenait une correspondance où l'on déclarait que les soldats "avaient un peu l'air d'animaux en cage" (Tribune du 5 août).

C'était du reste très vrai. Enfermés au Collège de l'Ouest, lorsqu'ils n'étaient pas sur les chantiers, les soldats étaient gardés par une escouade de gendarmes postés tout autour du bâtiment. On voulait empêcher tout contact entre eux et la population, les laisser ignorer le véritable état des choses, les préserver des excitations à l'indiscipline; car on n'était pas très rassuré à leur égard. Trois d'entre eux avaient refusé de prendre les cartouches à balles, désobéissance qu'ils expièrent plus tard par vingt jours de prison. Il fallait éviter qu'un tel esprit reçut des encouragements du dehors.

Le 5 août, les grandes râfles et les arrestations en masse commencèrent.

Les autorités en étaient venues à considérer les ouvriers comme des vagabonds, cette opinion était tout particulièrement celle de M. Tissot, conseiller communal, directeur de police.

Le code pénal est cependant formel à cet égard. Il dit à l'article 198: "Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance et qui n'exercent habituellement ni métiers, ni profession."

Il faut donc trois choses pour être vaga-

La foule regardait anxieuse les deux troupes avancer et lorsqu'elles se croisèrent spontanément des applaudissements frénétiques: "Vive la grève! Vive les grévistes!" partirent de toutes les bouches. Des femmes pleuraient. Ce spectacle d'une minute avait été comme la vision rapide des tragiques contrastes d'une société qui laisse aux mains de quelques-uns la richesse et la puissance et qui voue les autres à la peine et au mépris.

Les 330 ouvriers, soi-disant empêchés de travailler par les grévistes, devaient reprendre le travail le mercredi 3 août.

Ce jour-là, de bonne heure, tous les chantiers furent occupés par la troupe, mais elle fut seule à les occuper, le nombre de ceux qui se rendirent au travail était insignifiant.

On s'efforça naturellement de gonfler ce chiffre du côté patronal et gouvernemental et pour l'établir on ne se fit pas faute de compter des ouvriers de métiers similaires, comme les plâtriers, les ouvriers du gaz, etc. Le rapport officiel indiquait 122 ouvriers sur les chantiers ce jour-là.

Ce même jour, dans la matinée, je rencontrai un député radical qui me dit: "Je viens de faire la tournée des chantiers, j'ai compté en tout une vingtaine d'ouvriers."

D'autres, dont le témoignage n'est pas plus suspect, en comptèrent 20 à 30 et "La Suisse libérale" (organe du parti libéral-conservateur), dans une lettre du 3 août de son correspondant à La Chaux-de-Fonds, disait:

"Sur les 330 ouvriers qui s'étaient engagés à reprendre le travail, une centaine à peine se sont présentés dans les chantiers ce matin mercredi. Où sont les 230 qui manquent à l'appel ?"

Où étaient, en effet, les 230 autres ? Ils n'avaient évidemment jamais existé que sur le papier.

Et cependant les entrepreneurs étaient partis dans toutes les directions pour embaucher de nouveaux ouvriers; il en vint de Soleure, de Lausanne, de Morteau, etc. Mais arrivés sur place, la plupart de ces ouvriers apprenant que leurs camarades étaient en grève, et ne voulant pas travailler comme des forçats sous la garde des baïonnettes et être accompagnés à l'aller et au retour par une escouade de soldats, se joignaient aux grévistes.

Dans cette même lettre du 3 août, que nous citons plus haut, le correspondant de "La Suisse libérale" disait encore:

"Tous les chantiers étaient occupés militairement de bonne heure; mais la troupe en abandonna rapidement plusieurs pour la bonne raison qu'il ne s'y trouvait aucun ouvrier au travail à protéger. Il s'est passé à cet égard des scènes assez comiques; c'est ainsi qu'une section entière d'infanterie surveillait l'opération délicate d'un "boccia" occupé à transporter quelques sacs de ciment. Le gamin peu accoutumé à être l'objet d'une telle sollicitude, trouvait l'aventure assez farce et riait sous cape, en glissant des regards railleurs de côté. Le travail terminé, la force armée dut forcément battre en retraite.

"Quant aux grévistes, ils ont joué le tour aux soldats de ne pas se montrer. Les curieux venus du dehors pour assister aux charges de cavalerie n'en ont pas eu pour leur argent; ils en veulent presque aux grévistes d'être si peu agressifs, de leur avoir fait manquer un spectacle sensationnel."

Le commandant faisait faire à ses troupes dans les rues des exercices de "cernage" de population. Un certain nombre de soldats désarmés simulaient des rassemblements. D'autres arrivaient armés, les dispersaient ou les arrêtaient. Les soldats avaient pour des cas semblables des ordres spéciaux. Ils devaient d'abord pousser la foule, le fusil vertical dans la main, puis frapper avec la crosse sur les pointes de pied, puis appuyer la baïonnette sur la poitrine et enfin d'en servir si les autres moyens n'avaient pas réussi.

Des patrouilles d'au moins 25 cavaliers venaient se promener au trot sous les fenêtres du Cercle ouvrier, dans la ruelle du Cygne, qui n'est jamais un passage pour les voitures ou pour les chevaux.

Des citoyens arrêtés sur la rue et causant tranquillement étaient contraints par la troupe de circuler, encore qu'ils n'eussent été que deux. La chose arriva plus d'une fois à des bourgeois qui trouvèrent le procédé un peu russe. Si c'étaient des grévistes, ils étaient presque toujours arrêtés. Il est vrai que la consigne n'était pas appliquée partout avec la même rigueur. Certains officiers ou sous-officiers tolérèrent parfois de petits groupes de curieux dans le voisinage des chantiers.